



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

***INDONÉSIE***  
***Des violences sexuelles commises***  
***par les forces de sécurité***

**Index AI : ASA 21/047/2004**

•  
**ÉFAI**  
•

[Légendes photo]

Photo de couverture : Trois femmes sont témoins d'une opération de ratissage menée par l'armée près de Bireuen, dans le nord de l'Aceh, le 10 novembre 2003. © *Acehkita*

À gauche : Une femme passe devant 1 400 agents de police qui viennent d'arriver à Krueng Raya, dans le district d'Aceh Besar, le 21 avril 2004. © *Acehkita*

Mutia (le nom a été modifié) était en larmes quand elle racontait à Amnesty International comment six soldats lui ont arraché les vêtements et l'ont violée alors qu'elle se trouvait en détention militaire, en 2003. Elle a été frappée à coups de poing et avec une planche, et un jour elle a été obligée de rester debout pendant neuf heures dans une cuve remplie d'eau froide qui lui arrivait jusqu'au cou, dit-elle. Lorsqu'elle demandait à voir ses trois jeunes enfants, on menaçait de les tuer. Ses proches n'avaient pas été avertis de son arrestation ni du lieu de sa détention, et ils n'ont su où elle était qu'un mois plus tard. Par la suite, Mutia a été remise en liberté et s'est enfuie en Malaisie.

Sa famille est signalée comme ayant des liens étroits avec un groupe d'opposition armé, accusation rejetée par Mutia. Au cours des dix dernières années, son mari et ses quatre frères ont été abattus par l'armée. Mutia pense qu'ils ont été pris pour cibles en raison de la fortune de son père et de son refus de verser des pots-de-vin aux forces armées.

Les femmes font partie des milliers de personnes qui ont été victimes d'homicides illégaux, d'actes de torture ou de détentions arbitraires infligés par les forces de sécurité lors du conflit qui oppose depuis vingt-huit ans ces forces au *Gerakan Aceh Merdeka* (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre), dans la province de Nanggroe Aceh Darussalam.

De nombreuses femmes se retrouvent démunies à la suite d'années de conflit armé dans la province. Des milliers d'hommes ont fait l'objet d'homicides illégaux, ont « *disparu* » ou ont fui la région, laissant leurs épouses et leurs autres parentes en butte à de graves difficultés économiques en tant que soutiens de famille.

Une pratique persistante de viols et d'autres formes de violence sexuelle s'exerce contre les femmes des villages de la région. Pendant les opérations militaires actuelles, qui ont commencé en mai 2003, des informations faisant état de violences de cette nature se sont succédé. En août 2003, une fillette de douze ans aurait été violée par des militaires dans un village du nord de l'Aceh. Il semble que les autorités militaires et civiles locales aient refusé d'accorder l'attention voulue à la dénonciation de l'agression faite par les villageois. Des femmes ont été maintenues en détention, pour ainsi dire en otages, à la place d'hommes de leur famille appartenant au GAM et ayant échappé à l'arrestation. Selon certaines sources, des femmes ont été contraintes de se déshabiller pour que des membres des forces de sécurité vérifient si elles portaient sur les seins des tatouages censés indiquer leur appartenance au mouvement.

Quelques allégations de violences sexuelles commises par l'armée au cours des opérations militaires actuelles ont fait l'objet d'enquêtes. La peine la plus longue prononcée jusqu'à présent à l'issue de poursuites engagées devant des tribunaux militaires est de trois ans et demi d'emprisonnement, pour viol. Toutefois, une part croissante de l'opinion s'élève contre le fait de recourir aux tribunaux militaires pour juger les membres des forces armées accusés d'infractions

reconnues par le droit international, parce que ces tribunaux manquent ou semblent manquer d'indépendance et d'impartialité dans de telles affaires. Malgré de multiples allégations de violences perpétrées contre des femmes par les forces de sécurité lors de précédentes opérations militaires, à notre connaissance une seule affaire a été instruite et personne n'a été déféré à la justice.

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre ou en temps de paix, des millions de femmes, de jeunes filles et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'encourager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

***Soutenez notre campagne : ensemble, nous pouvons faire changer les choses***

- **Cherchez à en savoir plus :** intéressez-vous à la manière dont les autorités de votre pays (le gouvernement, la police, les forces de l'ordre et les tribunaux) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- **Faites entendre votre voix :** exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés existant au sujet de ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.
- **Agissez :** rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

***Ensemble, nous pouvons faire entendre nos voix***

Joignez-vous à nous pour demander que justice soit rendue aux femmes et aux jeunes filles de Nanggroe Aceh Darussalam.

Exhortez le gouvernement indonésien à :

- notifier clairement aux forces de sécurité que les violations des droits humains commises envers les femmes, notamment le viol et les autres violences sexuelles, doivent cesser et ne seront pas tolérées ;
- mener sans attendre des enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales sur toutes les allégations de violences de cette nature et traduire leurs auteurs présumés en justice lors de procès conformes aux normes internationales d'équité ;
- fournir pleinement réparation à toutes les victimes de ces violences, et leur donner notamment l'accès aux soins, une indemnisation, des moyens de réadaptation et la garantie que ces crimes ne se reproduiront pas ;
- veiller à ce que le système judiciaire soit sensible aux questions de genre, notamment par des modifications au Code pénal qui soient conformes aux normes internationales les plus récentes concernant la violence contre les femmes ;
- ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Envoyez vos lettres à :

Susilo Bambang Yudhoyono, Président de la République d'Indonésie, Istana Merdeka, Djakarta 10110, Indonésie, Fax : +62 21 345 2685 / 526 8726 / 380 5511

***Ce que vous pouvez faire :***

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les violations des droits fondamentaux. Aidez-nous à faire changer les choses.
- Rendez-vous sur le site d'Amnesty International :  
<http://web.amnesty.org/actforwomen/actnow-index-fra>
- Faites un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Indonesia: Sexual violence by the security forces.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 2004.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*